

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES hydrocare 2902

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.09.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

KRONES hydrocare 2902

UFI:

3EP3-00RP-400P-UVMW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

booster de nettoyage

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH

Böhmerwaldstraße 5

93073 Neutraubling

N° de téléphone +49 9401 70-3020

e-mail kic@kic-krones.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

01 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H302

Acute Tox. 4; H332

Eye Dam. 1; H318

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH05



SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

peroxyde d'hydrogène en solution

Mentions de danger

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES hydrocare 2902

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.09.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

H302+H332
H318

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P220

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P261

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

UFI:

3EP3-00RP-400P-UVMW

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	peroxyde d'hydrogène en solution		
	7722-84-1 231-765-0 008-003-00-9 01-2119485845-22	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Ox. Liq. 1; H271 Skin Corr. 1A; H314 Aquatic Chronic 3; H412 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 25,00 - < 50,00 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	B	Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% Eye Dam. 1; H318: C >= 8% Skin Irrit. 2; H315: C >= 35% STOT SE 3; H335: C >= 35% Skin Corr. 1B; H314: C >= 50% Ox. Liq. 2; H272: C >= 50% Aquatic Chronic 3; H412: C >= 63% Ox. Liq. 1; H271: C >= 70% Skin Corr. 1A; H314: C >= 70%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
1	693,7 mg/kg de poids corporel		

3.3 Autres informations

Composition / informations sur les ingrédients :

Ingrédients selon le règlement sur les détergents (648/2004/EG) :

Principes actifs biocides : 30 g de peroxyde d'hydrogène pour 100 g de produit.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES hydrocare 2902

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.09.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. Protéger les secouristes. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Assurer un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

brûlures; Toux; irritation des yeux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique; En cas d'ingestion orale, risque d'aspiration dû à la formation de mousse, possible en cas d'embolie gazeuse plus importante. En cas d'embolie gazeuse, allongez-vous immédiatement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. Eau pulvérisée; Mousse; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau; composés organiques

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

comburant qui libère de l'oxygène; Risque d'éclatement des récipients suite à un échauffement.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Éviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES hydrocare 2902

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.09.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Diluer avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Eviter contamination des yeux, la peau et des vêtements. Seul le personnel qualifié et instruit est autorisé au maniement.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10; Ne pas stocker en commun avec: Alcalis; Agents réducteurs; matières combustibles; sels métalliques; solvants organiques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Peroxyde d'hydrogène			
	VLE (8h)	1,5	mg/m ³ 1 ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	peroxyde d'hydrogène en solution			7722-84-1 231-765-0	
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	3	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,4	mg/m ³

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES hydrocare 2902

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.09.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	peroxyde d'hydrogène en solution			7722-84-1 231-765-0	
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1,93	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,21	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	peroxyde d'hydrogène en solution		7722-84-1 231-765-0	
	Eau	eau douce	0,0126	mg/L
	Eau	eau marine	0,0126	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,047	mg/kg poids sec
	Eau	Eau dégagement intermittent	1,38	mg/L
	sol	-	0,0019	mg/kg poids humide
	sol	-	0,0023	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	4,66	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur NO-P3

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	Latex		
Épaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>=	480	min
Matériau approprié	chloroprène		
Épaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>=	480	min
Matériau approprié	NBR		
Épaisseur du matériel	>=	0,35	mm
Temps de passage	>=	480	min
Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Épaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>=	480	min
Matériau approprié	PVC		
Épaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>=	480	min
Matériau approprié	vitone		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES hydrocare 2902

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.09.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Epaisseur du matériel	>=	0,4	mm
Temps de passage	>=	480	min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat			
liquide			
Couleur			
incolore			
Odeur			
légèrement piquante			
pH			
Valeur		2 - 3	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur	>	100	°C
Point de fusion/point de congélation			
Valeur		-13 - 133	°C
Température de décomposition			
Valeur	env.	113	°C
Point d'éclair			
Donnée non disponible.			
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Température d'auto-inflammabilité			
Remarque/s		Le produit n'est pas spontanément inflammable.	
Propriétés explosives			
Le produit n'est pas explosif.			
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Valeur	<	1	hPa
Température de référence		30	°C
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur		1,07 - 1,13	g/cm ³

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES hydrocare 2902

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.09.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Température de référence	20 °C
--------------------------	-------

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	entièrement miscible

Solubilité	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
log Pow			-1,57
Source	ECHA		

Viscosité cinématique	
Valeur	1,80 mPa*s
Type	dynamique

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Agents d'oxydation

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec des substances combustibles. Attaque les substances organiques en tant qu'agent oxydant. Réactions avec les agents réducteurs. Réaction exothermique auto-accélérée sous développement d'oxygène.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition. Charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

Métaux; sels métalliques; Alcalis; Réducteurs; solvants; substances combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	KRONES hydrocare 2902
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
DL50		693,7	mg/kg de poids corporel
Espèces concerne	rat (femelle)		
Méthode	Solution à 70% OCDE 401		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES hydrocare 2902

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.09.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Source	ECHA
--------	------

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces concerne	lapin		
Méthode	35% solution		
Source	OCDE 402		
	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	KRONES hydrocare 2902
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation	
Donnée non disponible.	

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
Espèces concerne	lapin		
Méthode	70% solution		
Source	OCDE 404		
Évaluation	ECHA		
	Corrosif		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
Espèces concerne	lapin		
Méthode	10% solution		
Source	OCDE 405		
Évaluation	ECHA		
	fortement irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
Voie d'exposition	Peau		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagenicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
Type d'examen	2000 mg/l		
Espèces	Micronucleus test		
Méthode	souris		
Source	OECD 474		
Évaluation/Classement	ECHA		
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction	
Donnée non disponible.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES hydrocare 2902

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.09.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
Durée d'exposition		26	mg/kg bw/d
		90	jour(s)
Espèces concerne		souris (mâle)	
Méthode		35% solution	
Source		OECD 408	
		ECHA	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
Durée d'exposition		2,9	mg/kg
		28	jour(s)
Espèces		rat	
Méthode		OECD 412	
Source		ECHA	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
CL50		16,4	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Pimephales promelas	
Méthode		EPA	
Source		ECHA	

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
CE50		2,4	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces		Daphnia pulex	
Méthode		EPA	
Source		ECHA	

Toxicité pour les daphnies (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES hydrocare 2902

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.09.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

ErC50	2,62	mg/l
Durée d'exposition	72	h
Espèces	Skeletonema costatum	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA	

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
NOEC	0,63	mg/l	
Durée d'exposition	72	h	
Espèces	Skeletonema costatum		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0
log Pow	-1,57		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES hydrocare 2902

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.09.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	5.1
Code de classification	OC1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	58
Numéro ONU	UN2014
Nom technique	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	5.1+8

14.2 Transport IMDG

Classe	5.1
Subsidiary Risk	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN2014
Nom et description	HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION
EmS	F-H, S-Q
Étiquettes	5.1+8

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	5.1
Subrisk	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN2014
Nom et description	Hydrogen peroxide, aqueous solution
Étiquettes	5.1+8

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
----	------------------------------	--------	-------	----

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES hydrocare 2902

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 21.09.2022

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

1	peroxyde d'hydrogène en solution	7722-84-1	231-765-0	75
DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses				
Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.				
Autres prescriptions				
Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.				

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 760660